

été tenus aux stations du C.A.R.C. de Greenwood (N.-É.), d'Aylmer (Ont.) et d'Abbotsford (C.B.). On y comptait 3,907 cadets et 448 officiers et instructeurs. Le premier cours à l'intention des cadets doyens de l'Air, donné sous les auspices du C.A.R.C. s'est tenu au camp Borden en juillet et août. Cent cadets, soigneusement choisis, ont assisté à ces cours de sept semaines. Lors de la remise de leur diplôme, ils ont obtenu une gratification de \$100. Une équipe de quarante cadets de manœuvres de précision, choisis parmi les cadets doyens de l'Air qui suivaient ce cours pour représenter le Canada à un concours international de manœuvres tenu lors de l'Exposition canadienne nationale de Toronto, ont, pour la quatrième fois, remporté les honneurs du concours, en l'occurrence le *Beau International Challenge Trophy*.

Le programme d'échanges internationaux de visiteurs, organisé sous la direction conjointe du C.A.R.C. et de la Ligue des cadets de l'Air, a été de nouveau très réussi en 1953. En échange d'un nombre égal de cadets du Royaume Uni et des États-Unis, deux groupes de vingt-cinq cadets canadiens se sont rendus dans chacun de ces pays. De plus, il y a eu échange de deux cadets entre le Canada et chacun des pays suivants: Norvège, Suède, Danemark et Hollande.

Des 250 cadets doyens de l'air à qui le C.A.R.C. a accordé des bourses d'entraînement au vol, 235 ont terminé le cours et ont reçu leur brevet de pilote et leur insigne de cadet de l'air. En vertu du programme d'instruction de techniciens de la réserve, 387 cadets de l'air ont participé à un cours de formation technique de neuf semaines en plus du cours préparatoire qu'ils avaient suivi dans leur escadrille respective durant l'année scolaire. En 1953, 711 cadets de l'air se sont enrôlés dans l'armée régulière, en plus de ceux qui s'étaient engagés dans les forces de réserve.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

Le Conseil de recherches pour la défense a été créé le 1^{er} avril 1947 en vertu d'une modification à la loi de la Défense nationale.

Le Conseil comprend un président et un vice-président à plein temps, six membres d'office et sept membres désignés. Sont membres d'office les chefs d'état-major des trois armes, le sous-ministre de la Défense nationale, le président du Conseil national de recherches et un représentant du ministère de la Production de défense. Les autres membres nommés par le gouverneur général en conseil, sont recrutés dans les universités et les industries à cause de la formation scientifique et technique qu'ils y ont acquise. Leurs fonctions durent trois ans.

L'organisation comprend un quartier général, c'est-à-dire douze stations de recherches et des officiers de liaison à Londres et à Washington; on la désigne sous le titre général de Service scientifique de défense. Des comités consultatifs, formés d'hommes de science canadiens éminents, apportent une aide précieuse au Service scientifique de défense.

Le gouvernement, considérant que la recherche aux fins de défense est partie essentielle du programme de défense du Canada, a fait du Conseil de recherches pour la défense un service coordonné et permanent de la défense du pays. Afin d'assurer la coordination à l'échelon le plus élevé, le président du Conseil a le statut de chef d'état-major et fait partie du Comité des chefs d'état-major et du Conseil